



GUIDE DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES **2018**



Association francophone
pour le savoir

A c f a s

TABLE DES MATIÈRES

1. Prix ACFAS	3
2. Critères d'admissibilité	3
3. Éléments du dossier	4
<i>Lettre de présentation</i>	4
<i>Lettres d'appui</i>	4
<i>Curriculum vitae</i>	5
4. Présentation des prix et des critères d'évaluation.....	6
<i>Prix ACFAS ADRIEN-POULIOT [coopération scientifique avec la France]</i>	6
<i>Prix ACFAS ANDRÉ-LAURENDEAU [sciences humaines]</i>	6
<i>Prix ACFAS DENISE-BARBEAU [recherche au collégial]</i>	6
<i>Prix ACFAS JACQUES-ROUSSEAU [multidisciplinarité]</i>	7
<i>Prix ACFAS LÉO-PARISEAU [sciences biologiques et sciences de la santé]</i>	7
<i>Prix ACFAS MICHEL-JURDANT [sciences de l'environnement]</i>	7
<i>Prix ACFAS PIERRE-DANSEREAU [engagement social]</i>	8
<i>Prix ACFAS THÉRÈSE GOUIN-DÉCARIE [sciences sociales]</i>	8
<i>Prix ACFAS URGEL-ARCHAMBAULT [sciences physiques, mathématiques, informatique et génie]</i>	8
5. Jurys	9
6. Comité des prix ACFAS.....	9
7. Soumission du dossier	10
8. Suites et diffusion.....	11

Date limite de réception des dossiers : lundi 12 février 2018, à 23 h 59

1. PRIX ACFAS

Chaque année, depuis 1944, l'ACFAS s'associe à divers partenaires pour décerner des prix récompensant l'excellence et le rayonnement dans tous les domaines du savoir. Elle remet aujourd'hui neuf prix à des chercheuses et des chercheurs qui ont **atteint une maturité reconnue dans leur carrière.**

Il est à noter que ces prix n'ont pas pour objectif de reconnaître l'ensemble d'une carrière.

2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Une personne ne peut poser elle-même sa candidature;

La candidature peut être proposée par une personne, un groupe de personnes ou un représentant d'une organisation. Dans le cas du prix ACFAS Pierre-Dansereau de l'engagement social, les dossiers de candidatures sont présentés par deux personnes : une personne appuyant l'apport à la vie scientifique et une personne appuyant l'engagement social.

La personne dont on soumet la candidature doit être citoyenne canadienne ou résidente permanente.

La personne doit avoir réalisé une partie significative de sa carrière en français (enseignement, vulgarisation, collaboration, publications, etc.), le dossier soumis en faisant foi. C'est un critère d'admissibilité et non un critère d'évaluation.

La candidature d'une personne est proposée pour un seul prix à la fois.

La candidature d'une personne ayant déjà reçu un prix ACFAS peut être soumise de nouveau pour un prix différent.

Les candidatures sont valides pour deux concours consécutifs. Une mise à jour du curriculum vitae et de la lettre de présentation est cependant demandée. Les lettres d'appui sont valides pour les deux concours consécutifs sans modification. Après ces deux concours, un dossier peut être soumis à nouveau.

Aucun livre ou autre production ne doit accompagner la candidature.

Le lauréat reçoit une bourse de 5 000 \$. Pour le prix ACFAS Pierre-Dansereau de l'engagement social, la bourse de 5 000 \$ sera remise à un ou des organismes reliés à la recherche pour laquelle le lauréat est récompensé, sous approbation de l'ACFAS.

3. ÉLÉMENTS DU DOSSIER

LETTRE DE PRÉSENTATION

Une lettre de présentation est rédigée en français, **entre 1500 et 2500 mots au maximum.**

La lettre de présentation est le document central. Elle résume l'ensemble du dossier. C'est la pièce maîtresse pour le jury.

Pour l'ensemble des prix, les candidatures proviennent de disciplines très diverses. Les jurys sont donc aussi composés de membres aux spécialités variées. Il est recommandé d'en tenir compte dans la rédaction de cette lettre.

Il est fortement recommandé de construire le texte à partir des critères d'évaluation du prix, car c'est la base de lecture du jury.

La lettre de présentation doit être signée par la personne, le groupe de personnes ou le représentant de l'organisation qui soumet la candidature.

La lettre de présentation est adressée à la présidence de l'ACFAS, soit M. Frédéric Bouchard pour le concours 2018.

LETTRES D'APPUI

Les trois à cinq lettres d'appui doivent être rédigées en français ou en anglais.

Ces lettres sont signées par des personnes, la plupart du temps des pairs, rendant compte de l'ensemble du dossier ou encore de dimensions particulières.

Il est recommandé de varier la provenance des lettres d'appui. De fait, les lettres d'appui témoignent aussi du rayonnement du candidat.

Il est recommandé de varier la teneur des lettres d'appui. Ces lettres seront plus riches si elles sont complémentaires, si elles rendent compte des multiples aspects du dossier du candidat.

Les lettres d'appui sont adressées à la présidence de l'ACFAS, soit M. Frédéric Bouchard pour le concours 2018.

Le curriculum vitae est rédigé en français, et il doit être le plus complet possible. Les membres des jurys s'intéressent à l'ensemble du parcours.

Le CV doit aussi inclure les renseignements personnels : adresse de résidence, téléphone et courriels professionnels et personnels, etc.

Il est recommandé de présenter au début du CV une page résumant les principales données, ceci dans l'intention d'orienter la lecture du jury.

Il est important aussi que le curriculum vitae soit très bien structuré. Il ne faut pas, par exemple, entremêler les activités révisées par les pairs avec les activités destinées à des acteurs sociaux non universitaires.

Sans être obligatoire, le CV commun est accepté, mais sous le format FRQ seulement.

Il est recommandé, pour le prix ACFAS ADRIEN-POULIOT pour la coopération scientifique avec la France, de bien faire ressortir ce type de collaborations dans le CV.

Voici les éléments pouvant se retrouver dans un curriculum vitae :

- Parcours de formation;
- Contributions scientifiques : publications, communications, colloques, etc.
- Projets de recherche, subventionnés ou non;
- Fonctions universitaires ou professionnelles;
- Fonctions para-universitaires (comités scientifiques, comités éditoriaux, associations professionnelles, etc.);
- Expériences relatives à la supervision d'étudiants et de chercheurs aux cycles supérieurs (maîtrise, doctorat et postdoctorat);
- Contributions au bien-être de la société.

4. PRÉSENTATION DES PRIX ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

PRIX ACFAS ADRIEN-POULIOT [COOPÉRATION SCIENTIFIQUE AVEC LA FRANCE]

Prix créé en 2000 en l'honneur d'Adrien Pouliot, mathématicien, ancien président de l'ACFAS et lauréat de nombreuses distinctions françaises. Il est décerné à une chercheuse ou à un chercheur pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions menés en collaboration avec la France.

Critères d'évaluation :

- 40 % Contribution à l'avancement des connaissances et originalité des travaux;
- 60 % Caractère structurant et durable des activités de recherche et de formation, réalisées en collaboration avec des chercheurs français.

Note : Il est recommandé pour ce prix de bien faire ressortir les collaborations avec la France dans le CV.

PRIX ACFAS ANDRÉ-LAURENDEAU [SCIENCES HUMAINES]

Prix créé en 1986 en l'honneur d'André Laurendeau, intellectuel et humaniste. Il est décerné à une chercheuse ou à un chercheur pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions dans le domaine des sciences humaines.

Critères d'évaluation :

- 50 % Contribution à l'avancement des connaissances et originalité des travaux;
- 30 % Retombées dans le milieu de la recherche (formation, administration de la recherche, contributions aux méthodes de recherche, organisations de colloques, etc.) et/ou contributions au bien-être de la société;
- 20 % Rayonnement aux niveaux national et international.

PRIX ACFAS DENISE-BARBEAU [RECHERCHE AU COLLÉGIAL]

Prix créé en 2014 en l'honneur de Denise Barbeau, pédagogue et pionnière de la recherche au collégial. Il est décerné à une chercheuse ou à un chercheur du réseau collégial pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions. D'une année à l'autre, le prix est remis alternativement dans le domaine des sciences sociales et humaines; et dans le domaine des sciences naturelles, des mathématiques, du génie ou des sciences de la santé.

Pour le **concours 2018**, le prix sera remis à une personne œuvrant en sciences sociales et humaines.

Critères d'évaluation :

- 50 % Contribution à l'avancement des connaissances et originalité des travaux;
- 30 % Retombées dans le milieu de la recherche et/ou de l'enseignement, et/ou contributions au bien-être de la société;
- 20 % Rayonnement et reconnaissance aux niveaux régional, national ou international.

PRIX ACFAS JACQUES-ROUSSEAU [MULTIDISCIPLINARITÉ]

Prix créé en 1980 en l'honneur de Jacques Rousseau, botaniste, ethnologue et ancien secrétaire de l'ACFAS. Il est décerné à une chercheuse ou à un chercheur pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux ayant, au-delà de son domaine de spécialisation, établi des ponts novateurs entre différentes disciplines.

Il est fortement recommandé de faire ressortir très clairement, dans la lettre de présentation, en quoi la candidature remplit le critère de multidisciplinarité.

Critères d'évaluation :

La notion de multidisciplinarité s'applique à tous ces critères :

- 50 % Contribution à l'avancement des connaissances et originalité des travaux;
- 30 % Retombées dans le milieu de la recherche (formation, administration de la recherche, contributions aux méthodes de recherche, organisations de colloques, etc.) et/ou contributions au bien-être de la société;
- 20 % Rayonnement aux niveaux national et international.

PRIX ACFAS LÉO-PARISEAU [SCIENCES BIOLOGIQUES ET SCIENCES DE LA SANTÉ]

Prix créé en 1944 en l'honneur de Léo Pariseau, radiologue et premier président de l'ACFAS. Il est décerné à une chercheuse ou à un chercheur pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions dans le domaine des sciences biologiques ou des sciences de la santé.

Critères d'évaluation :

- 50 % Contribution à l'avancement des connaissances et originalité des travaux;
- 30 % Retombées dans le milieu de la recherche (formation, administration de la recherche, contributions aux méthodes de recherche, organisations de colloques, etc.) et/ou contributions au bien-être de la société;
- 20 % Rayonnement aux niveaux national et international.

PRIX ACFAS MICHEL-JURDANT [SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT]

Prix créé en 1985 en l'honneur de Michel Jurdant, écologiste. Il est décerné à une chercheuse ou à un chercheur pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions dans le domaine des sciences de l'environnement.

Critères d'évaluation :

- 50 % Contribution à l'avancement des connaissances et originalité des travaux;
- 30 % Retombées dans le milieu de la recherche (formation, administration de la recherche, contributions aux méthodes de recherche, organisations de colloques, etc.) et/ou contributions au bien-être de la société;
- 20 % Rayonnement aux niveaux national et international.

PRIX ACFAS PIERRE-DANSEREAU [ENGAGEMENT SOCIAL]

Prix créé en 2012 en l'honneur de Pierre Dansereau, pionnier de l'écologie, scientifique et humaniste. Il est décerné à une chercheuse ou à un chercheur pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions qui, en lien avec sa recherche scientifique, ont contribué à améliorer la qualité de la vie en société.

Critères d'évaluation :

- 25% Apport à la vie scientifique : recherche, enseignement, transmission du savoir.
- 75 % Pour ces 2 critères :
 - Actions et engagements, où l'on retrouve une certaine constance et une certaine durée;
 - Retombées de sa contribution au sein de la société.

PRIX ACFAS THÉRÈSE GOUIN-DÉCARIE [SCIENCES SOCIALES]

Prix créé en 1975 sous le nom de Marcel-Vincent, il honore depuis 2013 Thérèse Gouin-Décarie, chercheuse en psychologie et pionnière scientifique. Il est décerné à une chercheuse ou à un chercheur pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions dans le domaine des sciences sociales.

Critères d'évaluation :

- 50 % Contribution à l'avancement des connaissances et originalité des travaux;
- 30 % Retombées dans le milieu de la recherche (formation, administration de la recherche, contributions aux méthodes de recherche, organisations de colloques, etc.) et/ou contributions au bien-être de la société;
- 20 % Rayonnement aux niveaux national et international.

PRIX ACFAS URGEL-ARCHAMBAULT [SCIENCES PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES, INFORMATIQUE ET GÉNIE]

Prix créé en 1953 en l'honneur d'Urgel Archambault, directeur fondateur de Polytechnique Montréal. Il est décerné à une chercheuse ou à un chercheur pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions dans le domaine des sciences physiques, des mathématiques, de l'informatique ou du génie.

Critères d'évaluation :

- 50 % Contribution à l'avancement des connaissances et originalité des travaux;
- 30 % Retombées dans le milieu de la recherche (formation, administration de la recherche, contributions aux méthodes de recherche, organisations de colloques, etc.) et/ou contributions au bien-être de la société;
- 20 % Rayonnement aux niveaux national et international.

5. JURYS

À quelques exceptions près, les membres des jurys sont des chercheuses ou des chercheurs.

Il y a un jury spécifique pour chaque prix. Chaque jury est composé de 5 membres. L'un de ces membres préside aux échanges tout en demeurant « membre votant ». La personne qui préside le jury doit rédiger un rapport comprenant trois éléments : le nom de la candidate ou du candidat retenu par le jury, qui fera l'objet d'une recommandation au Conseil d'administration de l'ACFAS, un court texte expliquant ce choix, et un résumé des commentaires et recommandations du jury quant aux dossiers, critères et procédures. Les délibérations des jurys, ainsi que leur composition, demeurent confidentielles.

6. COMITÉ DES PRIX ACFAS

Le comité des prix ACFAS est un comité permanent du Conseil d'administration de l'ACFAS. Il est formé de deux membres issus du Conseil et de deux membres externes.

Le Comité a pour mandat de traiter toutes questions relatives au développement du programme des prix ACFAS. Il soumet, après analyse, ses recommandations au Conseil d'administration de l'ACFAS.

Le Comité effectue annuellement une révision des procédures et critères des prix. Parmi les données appuyant cette révision, le comité tient compte des commentaires et recommandations soumis par chacun des jurys.

7. SOUMISSION DU DOSSIER

- **Une lettre de présentation** de la ou des personnes soumettant le dossier, rédigée en français, de 1500 à 2500 mots au maximum, et faisant la démonstration que la candidature répond bien aux critères d'évaluation;
 - Pour le prix ACFAS PIERRE-DANSEREAU : Une lettre de présentation cosignée par les 2 personnes soumettant le dossier [voir critères d'admissibilité, page 3], rédigée en français, de 1500 à 2500 mots au maximum, et faisant la démonstration que la candidature répond bien aux critères d'évaluation.
- **Trois à cinq lettres d'appui** rédigées en français ou en anglais;
- La lettre de présentation et les lettres d'appui sont adressées à la présidence de l'ACFAS, soit M. Frédéric Bouchard pour le concours 2018;
- **Un *curriculum vitae*** rédigé en français et couvrant l'ensemble de la carrière.

Date limite de réception des dossiers : lundi 12 février 2018, à 23 h 59.

- Faire parvenir le dossier par courriel dans un seul document PDF. Les éléments du dossier doivent être disposés dans l'ordre suivant :
 - Lettre de présentation;
 - Lettres d'appui;
 - Il est important de conserver les originaux des lettres d'appui dans vos dossiers pour les deux années où le dossier de candidature demeure valide.
 - Curriculum vitae.
- Adresse courriel d'envoi : yolette.riche@acfas.ca

8. SUITES ET DIFFUSION

Les recommandations des jurys sont soumises au Conseil d'administration de l'ACFAS aux fins d'approbation. Par la suite, la direction générale de l'ACFAS communique avec les lauréats pour leur annoncer la bonne nouvelle et leur faire part de leurs *devoirs* comme ambassadeurs de l'ACFAS. Cette opération se fait en mai et juin.

Après avoir communiqué avec les lauréats, l'équipe de l'ACFAS transmet les résultats aux personnes ayant présenté des candidatures, que celles-ci soient lauréates ou pas.

Une opération de diffusion est élaborée par l'équipe de l'ACFAS, en collaboration avec de multiples partenaires : document de présentation des lauréats destiné aux médias, cahier spécial dans le quotidien *Le Devoir*, échanges avec les universités ayant des lauréats, etc.

Un embargo sur le nom des lauréats est maintenu jusqu'au jour de la remise des prix lors du Gala de l'ACFAS, au mois d'octobre de chaque année.